

Le restructuring : une matière d'experts !

Julien Turczynski, associé au sein du cabinet DTA, revient sur le secteur du restructuring qui a vu apparaître de nombreux nouveaux entrants depuis le début de la pandémie. Il nous livre sa vision de la situation actuelle et nous explique en quoi l'expertise et l'expérience sont essentielles pour pouvoir accompagner avec pertinence les entreprises en difficulté.



JULIEN TURCZYNSKI

ASSOCIÉ AU SEIN DU CABINET DTA

Le monde du restructuring est aussi particulier que complexe. Dites-nous-en plus.

En France, on compte à peine une vingtaine de cabinets réellement spécialistes du restructuring. Avec la hausse annoncée des faillites, de nouveaux acteurs essayent de se positionner sur ce segment qui va connaître un fort développement sur le court terme.

Sur ce marché, DTA est un cabinet à taille humaine qui s'appuie sur une expertise avérée et une expérience de plus de 40 ans. Acteur reconnu, nous avons une connaissance fine de cette matière, des procédures, des enjeux et de l'écosystème du restructuring.

Quel regard portez-vous sur la situation actuelle ?

On enregistre chaque année 50 000 dossiers de faillites au sens large. En 2020, sous l'impulsion des mesures gouvernementales de soutien aux entreprises, on a recensé près de 30 000 dossiers. En 2021, on s'attend à avoir 35 000 dossiers, qui concerneront essentiellement des PME et des TPE. Si les chiffres sont à la hausse, nous sommes encore loin du mur de faillites annoncé dans la presse depuis le début de la crise.

Quels sont les scénarii possibles dans le contexte actuel ?

Avec l'échéance électorale de 2022, on peut s'attendre à un maintien des aides gouvernementales et un nouveau report de l'exigibilité des échéances bancaires et des PGE. On s'attend aussi à de nouvelles dispositions réglementaires sur les procédures préventives et collectives. Depuis le début de la crise, nous avons eu une multitude d'arrêtés, de décrets et de circulaires. Cette mouvance réglementaire complexifie cette matière déjà très technique, et pour suivre ces changements législatifs et appréhender les méthodes préconisées par l'État une réelle maîtrise du sujet est une nécessité absolue.

S'il est essentiel d'anticiper les difficultés, il est aussi critique et stratégique de se faire accompagner et conseiller. Qu'en est-il ?

Nous privilégions une approche pédagogique pour permettre aux chefs d'entreprises de mieux cerner l'ensemble des possibilités qui s'offrent à eux pour prévenir les difficultés. En parallèle, pour les accompagner de manière optimale, nous travaillons en réseau avec l'ensemble des parties prenantes (administrateurs, mandataires, auditeurs, tribunaux, parquet économique...). Nous jouons aussi le rôle

de coordinateur entre ces différents acteurs pour favoriser un traitement rapide du dossier par le tribunal. En effet, au-delà de la connaissance juridique, il est essentiel de maîtriser le fonctionnement de cet écosystème. C'est un univers dans lequel DTA évolue depuis plus de 40 ans. Nous n'avons pas attendu la crise sanitaire pour nous y intéresser !

Comment voyez-vous ce secteur évoluer ?

Le restructuring vit des mutations juridiques et judiciaires majeures qui annoncent une réforme profonde des procédures préventives et collectives. Il y a d'ailleurs eu en mai dernier une réforme qui concernait les TPE. Une harmonisation du droit en matière de restructuring à une échelle européenne est aussi en cours. En France, depuis la réforme de 2005, les débiteurs, c'est-à-dire les entreprises, pouvaient imposer, au travers du juge, des mesures à leurs créanciers. Avec l'harmonisation à venir, nous nous dirigeons vers un inversement de la tendance avec une approche plus pro-crédanciers. Plus que jamais pour s'adapter, les entreprises vont avoir besoin de s'appuyer sur des experts. En effet, dans ce contexte économique et législatif incertain, seule l'expérience peut faire la différence ■

Propos recueillis par Houda Gharbi